



Formation Praticien certifié Antigym® - Promotion F23 (2023-2025) Calendrier

38 jours en visio-conférence

Modules	Dates	Modules	Dates
Module n°1	21-22 décembre 2023	Module n°10	7-8 novembre 2024
Module n°2	25-26 janvier 2024	Module n°11	5-6 décembre 2024
Module n°3	29 février-1mars 2024	Module n°12	9-10 janvier 2024
Module n°4	4-5 avril 2024	Module n°13	6-7 février 2025
Module n°5	9-10 mai 2024	Module n°14	6-7 mars 2025
Module n°6	6-7 juin 2024	Module n°15	10-11 avril 2025
Module n°7	11-12 juillet 2024	Module n°16	8-9 mai 2025
Module n°8	5-6 septembre 2024	Module n°17	5-6 juin 2025 **
Module n°9*	10-11 octobre 2024	Module n°18	13 et 14 novembre / 11 et 12 décembre 2025

* À l'issue du Module n°9, les stagiaires qualifiés peuvent commencer leur activité professionnelle rémunérée et apparaître sur le site www.antigym.org en tant que *Praticiens stagiaires*.
** À l'issue du Module n°17, les stagiaires qualifiés signent leur contrat de licence sur les marques Antigym®

Frais d'inscription à la formation : 150€ (non remboursable)

Frais de formation :

Niveau 1 = module 1 à 6 (12 jours) : 1560 €*
Non remboursable, sauf cas de force majeure prévu dans le contrat d'apprentissage

Niveau 2 = Module 7 à 11 (10 jours) : 1300€*
Non remboursable, sauf cas de force majeure prévu dans le contrat d'apprentissage

Niveau 3 = Module 12 et 17 (12 jours) : 1560€*
Non remboursable, sauf cas de force majeure prévu dans le contrat d'apprentissage

Niveau 4 = (maturité) Module 18 (4 jours) : 520 €*
Non remboursable, sauf cas de force majeure prévu dans le contrat d'apprentissage

* Exonération de TVA, Art. 216.4.4° du CGI

Matériel formation

« Kit stagiaire » à acheter sur le site Internet de l'Antigym® : 100 € + frais d'expédition.

Le kit stagiaire comprend 3 « doudous », 1 « doudine » et 10 balles de liège.

Autres fournitures à acheter par le stagiaire (non fourni par Antigym) : graine de millet (500 g), 10 ballons en latex (environ 20 cm de diamètre), 6 baguettes de bois (environ 1 cm de diamètre et 40 à 50 cm de longueur) et 2 blocs d'argile de 250 gr.

Les contrats Antigym®

Les marques Antigym® sont protégées. Les stagiaires sont requis de signer le **Contrat d'Apprentissage Antigym®** avant le début de la formation. À l'issue de la formation, les praticiens stagiaires qualifiés peuvent devenir Praticiens Certifiés en Antigym® après signature du **Contrat de Licence des Marques Antigym®** et paiement de la redevance pour les marques Antigym®.

La **licence de marque** permet :

1. L'utilisation des marques Antigym®
2. L'utilisation du savoir-faire de la méthode
3. La possibilité de se référencer sur le site officiel de l'Antigym®
4. L'accès aux nombreuses ressources de l'Espace praticiens du site internet www.antigym.org

Le montant de la redevance annuelle est de 290€ HT/ 348 € TTC. Cette somme est à régler au 1^{er} janvier de chaque année pour l'année à venir.

La première redevance est due à la fin du module 17 au moment de la signature du contrat de licence. Son montant est calculé au prorata du nombre des mois restants dans l'année, le mois de la signature du contrat étant inclus dans le calcul.